

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° n° 784 modifiant le décision n°777 du 18 juillet 1949.

n° 784

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : &

Art. 4

la présente décision, qui aura effet pour compter du 1 mai 1949. » Lire : &

Art. 4

— la présente décision, qui aura effet pour compter du 1° juin 1949... » Le reste sans changement.

pour le gouverneur et le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON